

PLUi d'Aussonne : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 juin 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Aussonne (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 18 décembre 2025. Il délimite 63 zones, dont 40 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 juin 2026.

- Le PLUi d'Aussonne s'applique dans sa version du 18 décembre 2025 ; nous publions 4 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 63 zones : 40 urbaines (U), 1 à urbaniser (AU), 11 agricoles (A) et 11 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Aussonne occupe le rang 92 par le nombre de zones délimitées : 23 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 403 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Aussonne depuis 2013, pour 1 044 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	63 zones
Zones urbaines (U)	40 zones
Zones à urbaniser (AU)	1 zone
Zones agricoles (A)	11 zones
Zones naturelles (N)	11 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI TOULOUSE METROPOLE
Version du	18 décembre 2025
Partition GPU	DU_243100518
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_243100518/e80bfa51d0bc24c945e137f11dccfa7/243100518_reglement_20251218.pdf
Règles extraites	4 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Aussonne

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/aussonne-31032>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aussonne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054877080
Risques majeurs recensés	Inondation
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	22 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er octobre 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	2 plans
Risques couverts par ces plans	Inondation, Mouvement de terrain
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA1, UIC1, UM4, UM7, UP0
Nomenclature des zones à urbaniser	AUM7B

Situation administrative

Code INSEE	31032
Code postal	31840
Intercommunalité	Toulouse Métropole
Département	Haute-Garonne
Région	Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	63 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	63 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	63 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Seilh (2,5 km)	45 zones
Gagnac-sur-Garonne (3,9 km)	45 zones
Cornebarrieu (4,0 km)	70 zones
Beauzelle (4,2 km)	50 zones
Mondonville (4,7 km)	42 zones
Fenouillet (5,0 km)	77 zones
Lespinasse (5,7 km)	87 zones
Blagnac (6,2 km)	88 zones
Saint-Jory (6,5 km)	67 zones
Saint-Alban (7,0 km)	47 zones
Aucamville (7,9 km)	42 zones
Colomiers (8,1 km)	192 zones
Bruguières (8,1 km)	80 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/aussonne-31032>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aussonne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Pibrac (8,7 km)	74 zones
Castelginest (8,7 km)	58 zones
Fonbeauzard (8,8 km)	31 zones
Gratentour (9,4 km)	40 zones
Launaguet (10,6 km)	81 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/aussonne-31032>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.